

NOM et Prénom du participant : _____ Sexe : F M
Date naissance : _____ Tél : _____
Nom du lieu de vie : _____ Adresse: _____
Code postal : _____ VILLE : _____

COORDONNÉES DU RESPONSABLE LÉGAL DE LA PERSONNE

NOM et Prénom : _____ Lien : _____
Tél : _____ E-mail : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ VILLE : _____

PERSONNE EN CHARGE DU RÈGLEMENT (tuteur, parent, service,...)

NOM et Prénom : _____
Tél : _____ E-mail : _____
Adresse de facturation : _____
Code Postal : _____ VILLE : _____

Fiche d'inscription à compléter et à retourner accompagnée :

- **Du verso de cette feuille complété (tableau des souhaits d'inscriptions) et signé ;**
- Du bulletin d'adhésion et du règlement de la cotisation (30 €) ;
- Des fiches : signalétique (*joindre une photo d'identité*), renseignements et médicale ;
- Du formulaire de droit à l'image ;
- Le ou les règlement(s) **seront à verser après confirmation d'inscription** (si règlement par chèque : à l'ordre de « Association Loisirs Détente ») ;
- **Les conditions générales de ventes signées.**

Concernant le transport TLV jusqu'au point de rendez-vous des journées et des week-ends, vous devez vous référer à la Page 4 du catalogue.

NOM et Prénom du participant : _____

Tableau des souhaits d'inscriptions :

Merci de classer vos souhaits d'inscription par ordre de préférence.

L'ALD fera au mieux pour satisfaire vos envies.

Inscription	N° de l'activité	Désignation de l'activité	Dates de l'activité	N° de Gare TLV choisi* De 1 à 14	Avis de confirmation par l'ALD**
Choix n°1					
Choix n°2					
Choix n°3					
Choix n°4					
Choix n°5					
Choix n°6					

*En choisissant cette option vous nous autorisez à transmettre les coordonnées de la personne ou de son responsable à TLV. Veuillez vous référer à la page 4 du Catalogue pour les N° de Gare attirés.

Commentaires éventuels :

L'inscription sera validée après étude de votre dossier et dans la limite des places disponibles. Suite à cela, vous serez informé des activités retenues par **E-mail ou **Courrier**.

CADRE RÉSERVÉ A L'A.L.D

Demande reçue le :

Confirmée le :

À :

Par :

L'ALD se réserve le droit d'annuler l'activité en fonction des inscriptions.

En m'inscrivant sur une activité, j'atteste avoir pris connaissance de mon engagement (voir page 2 du catalogue) et des CGV de l'association.

Fait à : _____ Le : _____

Par M ou Mme : _____ Signature du représentant légal:



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1/ APPLICATION

Les activités proposées sont réservées aux adhérents à jour de leurs cotisations.

Les inscriptions aux activités et séjours sont prises en compte aux conditions suivantes :

1/A. Joindre le bulletin d'adhésion, les fiches d'inscription appropriées et le dossier de renseignements complété (avec : la fiche signalétique, la fiche de renseignements et la fiche médicale avec le déterminant du niveau d'autonomie).

1/B. Versement d'un premier acompte de 30 %. Vous avez la possibilité de payer par virement, par chèque bancaire et par chèques vacances délivrés par ANCV :

En cas de paiement par virement indiquer le nom et prénom de l'adhérent ainsi que le numéro de l'activité concernée.

En cas de paiement par chèques, les chèques seront remis à l'encaissement dans les conditions ci-après :

- Chèque d'adhésion : dès que l'inscription est prise en compte.

- Séjour réglé en totalité : chèque remis en banque dès validation de l'inscription.

- Séjour payé en plusieurs fois : le chèque d'acompte est remis dès validation de l'inscription, les autres chèques chaque mois, sachant que le séjour doit être soldé avant le départ.

1/C. Paiement des activités et adhésions antérieures à 2025 : les arriérés devront être réglés avant toute prise en compte de la demande d'inscription.

ADHÉSION 2026 : 30,00 € par usager (de janvier à décembre).

2/ ACCORD

L'ALD se réserve le droit de refuser les inscriptions ne relevant pas de sa compétence.

Nous étudions les dossiers pour s'assurer que les activités et les séjours choisis soient adaptés à chaque personne.

Nous prenons en compte également la cohérence d'un groupe constituant un séjour.

Merci de consulter la grille d'évaluation pour la classification de l'autonomie.

3/ CONFIRMATION

3/A. Vous devez transmettre une fiche d'inscription avec le dossier complet du participant au siège de l'association par courriel ou par courrier (voir **2/Accord**).

3/B. Vous recevez ensuite une confirmation d'inscription par courriel ou courrier.

3/C. Avant le départ en séjour, vous recevez la convocation avec les informations nécessaires.

4/ ANNULATION

Concernant les activités : l'annulation est possible jusqu'à un mois avant l'activité prévue. Passé ce délai, le coût de la sortie reste acquis à l'ALD sauf raison médicale (certificat médical attestant) ou raison familiale grave.

Concernant les séjours :

Nous vous précisons ci-dessous les conditions d'annulation avant un départ :

4/A. Le premier acompte reste acquis à l'Association

4/B. Entre le 60ème et le 8ème jour avant le départ, nous retenons 50%

4/C. 7 jours et moins, nous retenons 75%

4/D. En cas de non présentation au départ, nous retenons 100%

Nous vous précisons ci-dessous les conditions d'interruption d'un séjour en cours :

Nous prenons un grand soin d'étudier les dossiers de chaque participant avant de valider et de confirmer une inscription. Pour cela nous prenons en compte les informations issues de la grille d'évaluation d'autonomie de l'ALD transmise par les tuteurs/trices et/ ou les représentants légaux de la personne en situation de handicap. Toutefois, si l'association par l'intermédiaire de la personne responsable du séjour doit interrompre le séjour d'un ou d'une participante pour des raisons d'inadaptation, ou de désadaptation, cela entraîne des frais d'annulation dans les conditions suivantes :

4/E. Entre le 1er et le 3ème jour nous retenons 50 % du prix du séjour.

4/F. Entre le 4ème et le 8ème jour nous retenons 75 % du prix du séjour.

4/G. A partir du 9ème jour nous retenons 100 % du prix du séjour.

4/H. Pour un séjour d'une semaine, au-delà du 3ème jour, nous retenons 100% du prix du séjour.

En cas d'annulation pour force majeure de la part de l'association, les sommes déjà versées seront intégralement remboursées.

5/ ASSURANCES (uniquement pour les séjours)

Nos prix comprennent une assurance « responsabilité civile » ainsi qu'une assurance assistance rapatriement pour les motifs médicaux.

Si l'association est amenée à annuler ses séjours en raison des restrictions sanitaires décidées par les autorités, les sommes versées seront remboursées ou sur votre demande, nous les conserverons en avoir.

Vous avez la possibilité de souscrire une « Assurance Annulation » auprès de notre assureur la « MAIF ». Formulaire disponible sur demande au secrétariat de l'association. Le coût de cette assurance supplémentaire est de 5 % calculé sur le prix du séjour. Si vous avez souscrit à cette assurance, les conditions reprises au point **4/ Annulation** ne s'appliquent plus et sont remplacées par les conditions reprises sur le formulaire de souscription. Merci de contacter le secrétariat pour plus d'information.

6/ MEDICAMENTS ET-OU TRAITEMENTS

Obligation légale : Tout traitement médical doit être préparé dans un PILULIER pour les comprimés et dans une POCLETTE se fermant pour les traitements qui n'entrent pas dans un pilulier et transmis avec une ordonnance de moins de trois mois.

Nos responsables de séjours ne sont pas autorisés à préparer des doses de médicaments à administrer.

Aucun médicament n'est toléré dans les chambres pour des raisons de sécurité.

Si un passage infirmier doit être pratiqué durant un séjour, une ordonnance doit être transmise 3 semaines au plus tard avant le jour du départ au secrétariat de l'association.

6/ ARGENT DE POCHE

Seul l'argent de poche qui aura été confié au responsable du séjour lors du départ sera sous notre responsabilité.

Il est possible de transmettre l'argent de poche par chèque ou virement au maximum 15 jours avant les départs en séjour.

Durant les séjours, les responsables tiendront à jour une « fiche de dépense d'argent de poche » qui sera remise au retour.

« Lu et approuvé »

Signature :

NOM et Prénom du participant : _____ Sexe : F M

Date naissance : _____ Tél : _____

Nom du lieu de vie : _____ Adresse: _____

Code postal : _____ VILLE : _____

INSCRIPTION SÉJOUR PRINTEMPS		INSCRIPTION		ASSURANCE ANNULATION *			
2650 - ÉTRETAT du 12 au 19/04/2026		OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>		
INSCRIPTION SÉJOUR ÉTÉ		LIEU		N° Séjour		Assurance Annulation *	
1 ^{er} choix						<input type="checkbox"/> OUI	
2 ^e choix						<input type="checkbox"/> NON	
3 ^e choix							

*Assurance Annulation : À noter que l'assurance annulation est souscrite 1 mois avant le début du séjour auprès de notre assureur.

COORDONNÉES DU RESPONSABLE LÉGAL DE LA PERSONNE

NOM et Prénom : _____ Lien : _____

Tél : _____ E-mail : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ VILLE : _____

PERSONNE EN CHARGE DU RÈGLEMENT (tuteur, parent, service,...)

NOM et Prénom : _____

Tél : _____ E-mail : _____

Adresse de facturation : _____

Code Postal : _____ VILLE : _____

Fiche d'inscription à compléter et à retourner accompagnée (si ce n'est pas encore fait) :

- Du bulletin d'adhésion et du règlement de la cotisation (30 €) ;
- Des fiches : signalétique (*joindre une photo*), renseignements et médicale ;
- Du formulaire du droit à l'image ;
- Le ou les règlement(s) seront à verser **après** confirmation de l'inscription (si règlement par chèque : à l'ordre de « Association Loisirs Détente ») ;
- Les conditions générales de ventes signées.

L'inscription sera validée après étude de votre dossier et dans la limite des places disponibles.

Vous serez informé des activités retenues par **E-mail ou Courrier**.

Fait à : _____ le: _____

Par M ou Mme : _____

Signature du représentant légal :

CADRE RÉSERVÉ A L'A.L.D

Demande reçue le :

Confirmée le :

À :

Par :



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1/ APPLICATION

Les activités proposées sont réservées aux adhérents à jour de leurs cotisations.

Les inscriptions aux activités et séjours sont prises en compte aux conditions suivantes :

1/A. Joindre le bulletin d'adhésion, les fiches d'inscription appropriées et le dossier de renseignements complété (avec : la fiche signalétique, la fiche de renseignements et la fiche médicale avec le déterminant du niveau d'autonomie).

1/B. Versement d'un premier acompte de 30 %. Vous avez la possibilité de payer par virement, par chèque bancaire et par chèques vacances délivrés par ANCV :

En cas de paiement par virement indiquer le nom et prénom de l'adhérent ainsi que le numéro de l'activité concernée.

En cas de paiement par chèques, les chèques seront remis à l'encaissement dans les conditions ci-après :

- Chèque d'adhésion : dès que l'inscription est prise en compte.

- Séjour réglé en totalité : chèque remis en banque dès validation de l'inscription.

- Séjour payé en plusieurs fois : le chèque d'acompte est remis dès validation de l'inscription, les autres chèques chaque mois, sachant que le séjour doit être soldé avant le départ.

1/C. Paiement des activités et adhésions antérieures à 2025 : les arriérés devront être réglés avant toute prise en compte de la demande d'inscription.

ADHÉSION 2026 : 30,00 € par usager (de janvier à décembre).

2/ ACCORD

L'ALD se réserve le droit de refuser les inscriptions ne relevant pas de sa compétence.

Nous étudions les dossiers pour s'assurer que les activités et les séjours choisis soient adaptés à chaque personne.

Nous prenons en compte également la cohérence d'un groupe constituant un séjour.

Merci de consulter la grille d'évaluation pour la classification de l'autonomie.

3/ CONFIRMATION

3/A. Vous devez transmettre une fiche d'inscription avec le dossier complet du participant au siège de l'association par courriel ou par courrier (voir **2/Accord**).

3/B. Vous recevez ensuite une confirmation d'inscription par courriel ou courrier.

3/C. Avant le départ en séjour, vous recevez la convocation avec les informations nécessaires.

4/ ANNULATION

Concernant les activités : l'annulation est possible jusqu'à un mois avant l'activité prévue. Passé ce délai, le coût de la sortie reste acquis à l'ALD sauf raison médicale (certificat médical attestant) ou raison familiale grave.

Concernant les séjours :

Nous vous précisons ci-dessous les conditions d'annulation avant un départ :

4/A. Le premier acompte reste acquis à l'Association

4/B. Entre le 60ème et le 8ème jour avant le départ, nous retenons 50%

4/C. 7 jours et moins, nous retenons 75%

4/D. En cas de non présentation au départ, nous retenons 100%

Nous vous précisons ci-dessous les conditions d'interruption d'un séjour en cours :

Nous prenons un grand soin d'étudier les dossiers de chaque participant avant de valider et de confirmer une inscription. Pour cela nous prenons en compte les informations issues de la grille d'évaluation d'autonomie de l'ALD transmise par les tuteurs/trices et/ ou les représentants légaux de la personne en situation de handicap. Toutefois, si l'association par l'intermédiaire de la personne responsable du séjour doit interrompre le séjour d'un ou d'une participante pour des raisons d'inadaptation, ou de désadaptation, cela entraîne des frais d'annulation dans les conditions suivantes :

4/E. Entre le 1er et le 3ème jour nous retenons 50 % du prix du séjour.

4/F. Entre le 4ème et le 8ème jour nous retenons 75 % du prix du séjour.

4/G. A partir du 9ème jour nous retenons 100 % du prix du séjour.

4/H. Pour un séjour d'une semaine, au-delà du 3ème jour, nous retenons 100% du prix du séjour.

En cas d'annulation pour force majeure de la part de l'association, les sommes déjà versées seront intégralement remboursées.

5/ ASSURANCES (uniquement pour les séjours)

Nos prix comprennent une assurance « responsabilité civile » ainsi qu'une assurance assistance rapatriement pour les motifs médicaux.

Si l'association est amenée à annuler ses séjours en raison des restrictions sanitaires décidées par les autorités, les sommes versées seront remboursées ou sur votre demande, nous les conserverons en avoir.

Vous avez la possibilité de souscrire une « Assurance Annulation » auprès de notre assureur la « MAIF ». Formulaire disponible sur demande au secrétariat de l'association. Le coût de cette assurance supplémentaire est de 5 % calculé sur le prix du séjour. Si vous avez souscrit à cette assurance, les conditions reprises au point **4/ Annulation** ne s'appliquent plus et sont remplacées par les conditions reprises sur le formulaire de souscription. Merci de contacter le secrétariat pour plus d'information.

6/ MEDICAMENTS ET-OU TRAITEMENTS

Obligation légale : Tout traitement médical doit être préparé dans un PILULIER pour les comprimés et dans une POCLETTE se fermant pour les traitements qui n'entrent pas dans un pilulier et transmis avec une ordonnance de moins de trois mois.

Nos responsables de séjours ne sont pas autorisés à préparer des doses de médicaments à administrer.

Aucun médicament n'est toléré dans les chambres pour des raisons de sécurité.

Si un passage infirmier doit être pratiqué durant un séjour, une ordonnance doit être transmise 3 semaines au plus tard avant le jour du départ au secrétariat de l'association.

6/ ARGENT DE POCHE

Seul l'argent de poche qui aura été confié au responsable du séjour lors du départ sera sous notre responsabilité.

Il est possible de transmettre l'argent de poche par chèque ou virement au maximum 15 jours avant les départs en séjour.

Durant les séjours, les responsables tiendront à jour une « fiche de dépense d'argent de poche » qui sera remise au retour.

« Lu et approuvé »

Signature :



NOM et Prénom du participant : _____ Sexe : F M
Date naissance : _____ Tél : _____
Nom du lieu de vie : _____ Adresse : _____
Code postal : _____ VILLE : _____

INSCRIPTION SÉJOUR HIVER	LIEU	N° Séjour	Assurance Annulation *
1 ^{er} choix			<input type="checkbox"/> OUI
2 ^e choix			<input type="checkbox"/> NON
3 ^e choix			

*Assurance Annulation : À noter que l'assurance annulation est souscrite 1 mois avant le début du séjour auprès de notre assureur.

COORDONNÉES DU RESPONSABLE LÉGAL DE LA PERSONNE

NOM et Prénom : _____ Lien : _____
Tél : _____ E-mail : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ VILLE : _____

PERSONNE EN CHARGE DU RÈGLEMENT (tuteur, parent, service,...)

NOM et Prénom : _____
Tél : _____ E-mail : _____
Adresse de facturation : _____
Code Postal : _____ VILLE : _____

Fiche d'inscription à compléter et à retourner accompagnée (si ce n'est pas encore fait) :

- Du bulletin d'adhésion et du règlement de la cotisation (30 €) ;
- Des fiches : signalétique (joindre une photo d'identité), renseignements et médicale ;
- Du formulaire de droit à l'image ;
- Le ou les règlement(s) seront à verser **après** confirmation de l'inscription (si règlement par chèque : à l'ordre de « Association Loisirs Détente ») ;
- Les conditions générales de ventes signées.

L'inscription sera validée après étude de votre dossier et dans la limite des places disponibles.

Vous serez informé des activités retenues par **E-mail ou Courrier**.

Fait à : _____ le : _____

Par M ou Mme : _____

Signature du représentant légal :

CADRE RÉSERVÉ A L'A.L.D

Demande reçue le :

Confirmée le :

À :

Par :



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1/ APPLICATION

Les activités proposées sont réservées aux adhérents à jour de leurs cotisations.

Les inscriptions aux activités et séjours sont prises en compte aux conditions suivantes :

1/A. Joindre le bulletin d'adhésion, les fiches d'inscription appropriées et le dossier de renseignements complété (avec : la fiche signalétique, la fiche de renseignements et la fiche médicale avec le déterminant du niveau d'autonomie).

1/B. Versement d'un premier acompte de 30 %. Vous avez la possibilité de payer par virement, par chèque bancaire et par chèques vacances délivrés par ANCV :

En cas de paiement par virement indiquer le nom et prénom de l'adhérent ainsi que le numéro de l'activité concernée.

En cas de paiement par chèques, les chèques seront remis à l'encaissement dans les conditions ci-après :

- Chèque d'adhésion : dès que l'inscription est prise en compte.

- Séjour réglé en totalité : chèque remis en banque dès validation de l'inscription.

- Séjour payé en plusieurs fois : le chèque d'acompte est remis dès validation de l'inscription, les autres chèques chaque mois, sachant que le séjour doit être soldé avant le départ.

1/C. Paiement des activités et adhésions antérieures à 2025 : les arriérés devront être réglés avant toute prise en compte de la demande d'inscription.

ADHÉSION 2026 : 30,00 € par usager (de janvier à décembre).

2/ ACCORD

L'ALD se réserve le droit de refuser les inscriptions ne relevant pas de sa compétence.

Nous étudions les dossiers pour s'assurer que les activités et les séjours choisis soient adaptés à chaque personne.

Nous prenons en compte également la cohérence d'un groupe constituant un séjour.

Merci de consulter la grille d'évaluation pour la classification de l'autonomie.

3/ CONFIRMATION

3/A. Vous devez transmettre une fiche d'inscription avec le dossier complet du participant au siège de l'association par courriel ou par courrier (voir **2/Accord**).

3/B. Vous recevez ensuite une confirmation d'inscription par courriel ou courrier.

3/C. Avant le départ en séjour, vous recevez la convocation avec les informations nécessaires.

4/ ANNULATION

Concernant les activités : l'annulation est possible jusqu'à un mois avant l'activité prévue. Passé ce délai, le coût de la sortie reste acquis à l'ALD sauf raison médicale (certificat médical attestant) ou raison familiale grave.

Concernant les séjours :

Nous vous précisons ci-dessous les conditions d'annulation avant un départ :

4/A. Le premier acompte reste acquis à l'Association

4/B. Entre le 60ème et le 8ème jour avant le départ, nous retenons 50%

4/C. 7 jours et moins, nous retenons 75%

4/D. En cas de non présentation au départ, nous retenons 100%

Nous vous précisons ci-dessous les conditions d'interruption d'un séjour en cours :

Nous prenons un grand soin d'étudier les dossiers de chaque participant avant de valider et de confirmer une inscription. Pour cela nous prenons en compte les informations issues de la grille d'évaluation d'autonomie de l'ALD transmise par les tuteurs/trices et/ ou les représentants légaux de la personne en situation de handicap. Toutefois, si l'association par l'intermédiaire de la personne responsable du séjour doit interrompre le séjour d'un ou d'une participante pour des raisons d'inadaptation, ou de désadaptation, cela entraîne des frais d'annulation dans les conditions suivantes :

4/E. Entre le 1er et le 3ème jour nous retenons 50 % du prix du séjour.

4/F. Entre le 4ème et le 8ème jour nous retenons 75 % du prix du séjour.

4/G. A partir du 9ème jour nous retenons 100 % du prix du séjour.

4/H. Pour un séjour d'une semaine, au-delà du 3ème jour, nous retenons 100% du prix du séjour.

En cas d'annulation pour force majeure de la part de l'association, les sommes déjà versées seront intégralement remboursées.

5/ ASSURANCES (uniquement pour les séjours)

Nos prix comprennent une assurance « responsabilité civile » ainsi qu'une assurance assistance rapatriement pour les motifs médicaux.

Si l'association est amenée à annuler ses séjours en raison des restrictions sanitaires décidées par les autorités, les sommes versées seront remboursées ou sur votre demande, nous les conserverons en avoir.

Vous avez la possibilité de souscrire une « Assurance Annulation » auprès de notre assureur la « MAIF ». Formulaire disponible sur demande au secrétariat de l'association. Le coût de cette assurance supplémentaire est de 5 % calculé sur le prix du séjour. Si vous avez souscrit à cette assurance, les conditions reprises au point **4/ Annulation** ne s'appliquent plus et sont remplacées par les conditions reprises sur le formulaire de souscription. Merci de contacter le secrétariat pour plus d'information.

6/ MEDICAMENTS ET-OU TRAITEMENTS

Obligation légale : Tout traitement médical doit être préparé dans un PILULIER pour les comprimés et dans une POCLETTE se fermant pour les traitements qui n'entrent pas dans un pilulier et transmis avec une ordonnance de moins de trois mois.

Nos responsables de séjours ne sont pas autorisés à préparer des doses de médicaments à administrer.

Aucun médicament n'est toléré dans les chambres pour des raisons de sécurité.

Si un passage infirmier doit être pratiqué durant un séjour, une ordonnance doit être transmise 3 semaines au plus tard avant le jour du départ au secrétariat de l'association.

6/ ARGENT DE POCHE

Seul l'argent de poche qui aura été confié au responsable du séjour lors du départ sera sous notre responsabilité.

Il est possible de transmettre l'argent de poche par chèque ou virement au maximum 15 jours avant les départs en séjour.

Durant les séjours, les responsables tiendront à jour une « fiche de dépense d'argent de poche » qui sera remise au retour.

« Lu et approuvé »

Signature :